

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 Janvier 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 19 janvier 2009

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Damien TOURLONNIAS), Anne DOUADY (procuration à Claude ROUSSET), Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Jean-François PICHON,

Secrétaire de séance : Bernard MARO,

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## I) Approbation du procès verbal du 11 décembre 2008.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008 est adopté à l'unanimité et signé.

## II) Affaires Financières

### ➤ Demande de subventions d'organismes et associations extérieurs à la commune (n°1/2009)

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subventions :

- 225€ pour la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la nature) pour ses actions de protection de la nature et plus particulièrement un partenariat avec la commune permettant des actions personnalisées,
- SPA (Société Protectrice des Animaux) pour ses actions 2009 en direction des animaux,
- 0.15 €par habitant pour Radio Grésivaudan pour son action quotidienne de diffusion d'information locale,
- AFM (Association Française contre les Myopathies) pour ses actions en direction des malades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention aux projets présentés.

➤ **Demande de subventions de 2 MFR (Maison Familiales Rurales) de la Région (n°2/2009)**

Monsieur MONNOT rappelle que lors de la séance précédente, il avait souhaité étudier plus en détail et défendre devant l'assemblée les demandes de subvention de ces MFR.

Il présente donc les possibilités qu'offrent ses structures.

Il expose qu'il existe 439 structures associatives de ce type en France. Elles sont conventionnées avec le Ministère de l'Agriculture pour proposer des solutions d'enseignements alternatives à l'offre de l'Éducation Nationale, avec pour objectif l'obtention notamment par le biais de l'alternance, de CAP, BAC pro etc...

Il précise que les MFR proposent des formations avec internat.

Monsieur CHOQUET expose que l'Éducation Nationale propose les mêmes cursus dans une très grande majorité.

Monsieur MONNOT souligne alors qu'il existe toutefois quelques cursus non représentés dans le public et que les MFR acceptent les élèves à partir de la 5<sup>ème</sup> (soit environ 13 ans) alors que beaucoup de cursus publics n'acceptent les élèves qu'à partir de l'âge de 16 ans.

Monsieur MONNOT souhaiterait que la commune accorde à la MFR accueillant deux élèves de Saint Hilaire, la somme de 170€ pour chacun d'entre eux ; Sachant que 170€ est la somme demandée par le SIGHES, lorsqu'il accueille des élèves venant de communes qui n'en sont pas membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 5 voix pour et 7 voix contre de ne pas accorder de subvention aux MFR.

➤ **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Monsieur MONNOT expose que suite à la demande d'un grand nombre d'élus, une séance de travail du conseil sera exclusivement consacrée à cette question, en la date du 5 février prochain à 19h00 en Mairie (durée au moins 1h30).

Monsieur le Maire rappelle que le DOB n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 hab.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2009 – opérations nouvelles / Budget Communal (n°3/2009)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2009, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2009.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2008.

Il y a obligation de reconduire au BP 2009, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2009 du budget communal.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2009 – opérations nouvelles / Eau & Assainissement (n°4/2009)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2009, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2009.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2008.

Il y a obligation de reconduire au BP 2009, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2009 du budget Eau & Assainissement.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2009 – opérations nouvelles / Régie des Remontées Mécaniques (n°5/2009)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2009, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2009.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2008.

Il y a obligation de reconduire au BP 2009, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2009 du budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

### ➤ **Subvention pour frais de tenue de registres d'État Civil (n°6/2009)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Général, pour l'obtention d'une aide compensatrice des dépenses d'État Civil effectuées en 2008 pour les actes de naissance, de reconnaissance ou de décès de personnes domiciliées à l'extérieur de la commune.

### ➤ **Non versement par l'ONF de la TFNB sur la forêt domaniale (n°7/2009)**

Monsieur le Maire présente un courrier de l'Association des Communes Forestières de l'Isère alertant ses membres sur le fait que l'ONF (Office National des Forêts) aurait décidé lors du vote de son budget 2009 de ne pas s'acquitter du paiement de la TFNB (Taxe Foncières Non Bâtie) sur la forêt domaniale.

L'Association propose au conseil de délibérer pour exprimer son inquiétude et demander le maintien du versement intégral du montant de la TFNB par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'exprimer son inquiétude quant à l'éventualité du non paiement de la TFNB sur la forêt domaniale par l'ONF,
- de demander le maintien des recettes des collectivités locales, et par conséquent le paiement intégral de la TFNB due par l'État.

## **III) Travaux**

### ➤ **Point sur les projets en cours**

#### ✓ *Halle du marché et abri poubelles des Margains*

L'APD sera remis le 12 février à 9h00 par le Maître d'Œuvre. Il sera présenté lors de la prochaine séance du conseil. Si l'APD est alors validé, les demandes de subventions et de permis de construire seront déposées, de même que les dossiers de consultation rédigés au plus tôt, pour un début de travaux au printemps 2009.

#### ✓ *Gare haute du Funiculaire (n°8/2009)*

Suite aux demandes de modification du projet et aux soucis rencontrés sur la toiture végétalisée, le surcoût est estimé à environ 74 000 €HT.

Ces modifications permettront, concernant la toiture végétalisée, de recevoir l'assentiment du bureau de contrôle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire:

- pour déposer le permis modificatif du projet,
- sous réserve d'avis favorable de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) pour signer les avenants nécessaires dans la limite d'une enveloppe de 74 000 €HT.

Monsieur ALLAN souligne que quelques soucis qui n'entraîneront toutefois pas de surcout, ont été rencontrés :

- Accès (et nettoyage) à la pompe de relevage d'assainissement (installée depuis 1 an), sera recouvert par la terrasse ; une trappe sera prévue dans le plancher de la terrasse.
- Déplacement des piliers dont l'implantation était initialement prévue sur le passage d'un câble EDF transportant du 20 000 V.

Monsieur BOISSELIER souligne la difficulté d'obtention des subventions. En effet, les organismes financeurs demandent des dossiers présentant des projets de plus en plus aboutis, mais demandent également des délais d'instruction important ; ce qui n'est pas compatible avec un projet prêt à être démarré.

#### ✓ *Aménagement du camping*

Le chantier est arrêté du fait des conditions météo jusqu'au printemps.

Monsieur le Maire souligne l'effort de la chargée de mission du PNRC qui nous a fortement aidés dans l'élaboration des dossiers de demande de subvention.

Concernant le mode de gestion du futur camping, une réunion a eu lieu en début de semaine avec des membres de la régie des remontées mécaniques, pour travailler sur l'éventualité d'une gestion prise en charge par la régie. Cette possibilité est à l'étude et la question du mode de gestion sera débattue lors de la prochaine séance.

Une réflexion tarifaire sera à mener prochainement dans l'optique d'une ouverture, au moins des HLL pour la prochaine Coupe Icare.

## IV) Personnel

### ➤ **Remplacement d'un agent des services techniques**

Jérôme CHIGNARD ayant demandé sa mutation à la Ville de Fontaine, une annonce a été publiée dans le but de le remplacer d'ici le 15 février prochain.

Le profil de poste du fait de la polyvalence demandée, est difficile à satisfaire. A ce jour, aucune candidature reçue ne correspond complètement au besoin de la commune.

3 personnes ayant une partie des compétences demandées ont été reçues cette semaine.

La commune devra revoir son organisation pour intégrer les compétences du nouvel agent et palier les manques.

La candidature qui a été retenue est celle de RONDEAU Anthony qui entrera en fonction le 16 février 2009. Monsieur le Maire précise qu'il habite le plateau et qu'il avait déjà postulé lors du dernier recrutement, mais n'avait pas été retenu car à l'époque, il ne détenait pas le permis poids lourd, ce qui est le cas aujourd'hui.

### ➤ **Départ à la retraite de Denis FERRUS (n°9/2009)**

Monsieur le Maire expose que la convention collective des transports qui régit le statut et la rémunération des agents de la Régie des Remontées Mécaniques, prévoit l'octroi d'une prime de départ à la retraite, dont bien entendu Monsieur FERRUS bénéficiera.

Au-delà de cette prime contractuelle, Monsieur le Maire souhaite que pour remercier Monsieur FERRUS de son travail depuis plus de 30 ans au sein de la collectivité, il soit organisé un pot de départ auquel seraient conviés les élus municipaux, les membres du conseil d'exploitation de la régie, les employés communaux et ceux de la régie. De même, il souhaiterait qu'il lui soit offert un cadeau comme cela s'était fait lors du dernier départ en retraite d'un agent communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Que le pot de départ de Monsieur FERRUS sera organisé en Mairie le Jeudi 26 Février 2009 à 19h00 en présence des élus municipaux, des membres du conseil d'exploitation de la régie, des employés communaux et de ceux de la régie,
- Qu'un cadeau d'une valeur de 500 € sera pris en charge à 50% par la régie et 50% par la Mairie.

## **V) Administration Générale**

### **➤ Délégation de service public pour le service des pompes funèbres (n°10/2009)**

Monsieur le Maire expose que la convention de délégation de service public qui liait la commune aux PFI (Pompes Funèbres Intercommunales) est arrivée à terme le 31 décembre 2008.

C'est pourquoi un appel public à la concurrence à été lancé courant décembre 2008 pour trouver un nouveau délégataire puisque le service de pompes funèbres est un service obligatoire pour les communes.

Il expose qu'une seule candidature a été reçue, celle des PFI, et invite le Conseil Municipal à valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation des services publics des Pompes Funèbres avec les PFI pour une durée de 6 ans.

### **➤ Demande de l'Association Ciné Plateau d'un lieu pour entreposer le matériel de projection**

Monsieur le Maire présente un courrier par lequel l'association Ciné Plateau, actuellement hébergée dans la salle de spectacle du CMUDD, sollicite un lieu pour stocker le matériel de projection quand le CMUDD aura fermé ses portes et ce jusqu'au jour où il pourra être réinstallé et réutilisé.

Il s'agit d'un écran qui pourrait être réinstallé et du projecteur et matériel de son qui pourraient être stockés.

L'association propose 3 lieux pour l'installation de l'écran:

- La caserne des pompiers : impossible puisque les bâtiments n'appartiennent pas à la commune et sont gérés par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours),

- Le préau de l'école élémentaire : les membres du SISCO estiment que ce n'est pas envisageable,
- La salle de l'ancienne Mairie : pourquoi pas ? Il faudrait d'ailleurs voir comment l'écran pourrait être installé pour permettre de continuer les projections.

À l'exception de l'écran, le reste du matériel pourrait être stocké aux archives en Mairie.

Il est par ailleurs précisé que la salle polyvalente de Saint Pancrasse pourrait aussi être une possibilité qui permettrait le maintien des projections. La question sera posée aux élus de Saint Pancrasse.

Ceci étant, le Maire expose que le CMUDD ne fermera qu'en Juin 2010. Il est donc nécessaire effectivement de réfléchir à la meilleure solution pour stocker ce matériel, mais il n'y a pas urgence immédiate et quelques élus peuvent prendre le temps de trouver une solution en attendant mieux.

Une réponse sera faite en ce sens à l'association.

### ➤ **Transfert de la station d'épuration du Grand Pré à la Commune de Saint Hilaire (n°11/2009)**

Monsieur le Maire rappelle son exposé lors de la précédente séance.

Il précise qu'après un rendez-vous avec l'ASGC (Association des Services Généraux Communs) et le notaire de celle-ci, il a été convenu que la commune ne reprendrait qu'une partie du réseau d'eau et d'assainissement (un plan sera annexé à l'acte de transfert), que l'ensemble des parcelles concernées par la station appartenant à l'ASGC seront transférées à la commune au même titre que la station d'épuration elle-même, et enfin qu'une convention d'utilisation par l'ASGC du réseau devenu communal sera également annexée à l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au transfert de propriété :

- de la station d'épuration du Grand Pré,
- des parcelles que Monsieur le Maire estime nécessaires à l'exploitation d'une future station d'épuration,
- des portions de réseaux d'eau et d'assainissement que Monsieur le Maire estime du ressort du réseau public,

ainsi qu'à leur exploitation, le tout dans le cadre d'une cession gratuite ou si cela s'avérait impossible ou contraignant pour l'Euro symbolique. Les frais notariés correspondants seront pris en charge par la commune.

### ➤ **Recours contre les permis de construire accordés pour deux maisons passives (n°12/2009)**

Monsieur le Maire rappelle les deux dossiers (de M. PINCHART et de Mme BENNES RAUSCH) de permis de construire concernant des maisons passives pour lesquelles, l'Adjoint à l'urbanisme, Monsieur CHOQUET avait demandé l'avis des membres du Conseil. En effet, il rappelle que les dossiers présentaient des non-conformités par rapport aux exigences du POS, ne serait-ce qu'en terme de pente de toit puisqu'ils prévoyaient des

toitures végétalisées. Le Conseil avait validé le souhait de l'Adjoint et du Maire d'accorder ses permis.

Le Préfet quant à lui a déféré devant le tribunal administratif les deux arrêtés pour suspension dans un premier temps et annulation dans un second.

Le Juge des référés a d'ores et déjà suspendu les deux arrêtés en attendant l'instruction de la requête en annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à prendre avocat et à agir en justice au nom de la commune au titre de ces deux dossiers.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré, avec l'Adjoint à l'urbanisme, les pétitionnaires concernés qui ne demanderont pas à la commune de faire appel en cas d'annulation des arrêtés de permis de construire confirmée par le juge.

### ➤ **Recours contre la déclaration de travaux pour l'implantation de l'abri poubelle situé au 1 chemin des Gandins (n°13/2009)**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur et Madame ROHARD avaient intenté une action devant le tribunal administratif en vue de faire annuler l'arrêté d'autorisation des travaux et en vue d'obtenir une indemnisation pour les préjudices (visuel, olfactif, perte de valeur immobilière...) subis du fait de l'implantation de l'abri poubelles.

En première instance, le juge a décidé :

- 1) concernant l'annulation de l'autorisation, d'accéder à la demande d'annulation mais pas pour des raisons de fond mais pour un problème de forme (nom du signataire absent et deux signatures non identifiables)
- 2) concernant l'indemnisation, d'accéder à la demande à hauteur de 2 000€ pour le seul préjudice visuel (les autres préjudices n'ayant pas été retenus) et 1 000 € au titre des frais de justice.

Le Maire s'interroge sur le fait d'être condamné pour avoir fait un abri poubelles plutôt que de laisser les containers tel que sans habillage, et malgré les conseils de l'avocat, se demande s'il ne serait pas bon pour le principe d'aller en appel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 voix pour, 3 abstentions, et 7 voix contre de ne pas aller en appel et donc d'accepter les jugements.

## **VI) Urbanisme**

### ➤ **Choix du cabinet pour l'étude sur le développement du plateau et l'étude concernant les protections contre les risques d'avalanche**

Monsieur le Maire expose que l'analyse des offres concernant l'étude sur les protections contre les risques naturels est sur le point d'être finalisée.

Il demande à Mme ROUSSET et Messieurs MARO, ALLAN, CHOQUET de se réunir samedi matin prochain pour choisir le cabinet à retenir.



De plus, concernant l'appel d'offres pour l'étude concernant le devenir du plateau, 1 seule réponse a été reçue.

Compte tenu de l'enjeu de cette étude, il semble inopportun de choisir sur la base d'une seule offre. C'est pourquoi un nouvel appel d'offres paraîtra dans un journal d'annonces légales national dès la semaine prochaine.

Par ailleurs, la mobilisation des fonds Barnier (aides de l'État) est en cours pour aider les établissements dans l'opération de démolition des bâtiments. Une réunion avec les services de l'État et les propriétaires des bâtiments aura lieu courant février.

Enfin, dans le cadre des multiples études lancées concernant les établissements et le PLU, le PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse) nous propose une aide à la maîtrise d'ouvrage et à la coordination de toutes ces études, qui nous sera d'un grand secours.

## **VII) Questions diverses**

### **➤ Répartition des fonctions des Adjoints**

Monsieur le Maire expose que comme prévu les délégations ont été redistribuées notamment en déléguant à Madame ROUSSET, Conseillère Déléguée, l'instruction des autorisations d'urbanisme et à Monsieur CHOQUET, Adjoint au Maire, les autres questions liées à l'urbanisme.

### **➤ SISCO**

Madame CHRISTOPHEL annonce qu'un certain nombre de travaux dans les bâtiments des écoles, dont certains prévus de longue date mais non encore réalisés à ce jour, seront nécessaires cette année. Ces travaux engendreront une augmentation conséquente de la participation communale.

Concernant la problématique cantine, un contact a été pris avec un architecte conseil du CAUE.

### **➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

La constitution et l'élection des Président et Vice-présidents a eu lieu le 12 janvier 2009.

Monsieur le Maire expose que les membres des 10 commissions thématiques doivent être prochainement nommés. Il précise qu'il y a seulement 40 places par commission dont 20 réservées aux élus communautaires et 20 autres aux élus municipaux.

Les sept représentants du plateau se répartiront sur l'ensemble des commissions de manière à représenter le plateau.

Il fait alors circuler la liste des commissions au sein de l'assemblée, afin que les personnes intéressées fassent acte de candidatures.

Lors de la prochaine réunion des 3 conseils municipaux, une proposition de délégués pour le plateau sera établie au vu des candidatures.

## ➤ **Membres du conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques (n°14/2009)**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer Monsieur PICHON qui siégeait au titre d'élu communal, celui-ci ayant demandé à être libéré de cette charge.

De même, Monsieur MARTINET qui siégeait au titre d'expert devra également être remplacé puisqu'il a été embauché pour remplacer Denis FERRUS en tant que Chef d'Exploitation.

Monsieur Patrick BARTCZAK étant candidat pour le poste d'élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Patrick BARTCZAK membre du conseil d'exploitation en remplacement de Monsieur Jean-François PICHON.

Le remplaçant de M. MARTINET sera fait lors de la prochaine séance sur proposition du conseil d'exploitation.

Le prochain Conseil d'Exploitation est fixé au mardi 24 février 2008.

Monsieur ALLAN en profite pour faire un point intermédiaire sur la saison de ski, au 31/12/2008 :

- 50 journées d'ouverture de la station,
- 144h00 de canons à neige,
- 68 700 € de recettes.

Le Feu d'artifice du 15 août 2008 qui n'avait pu être tiré, le sera sur les pistes, pendant les vacances de février, sans doute le jeudi 12 février, après la descente aux flambeaux.

## ➤ **Loyers commerciaux**

Monsieur le Maire expose que les loyers commerciaux étaient jusqu'alors indexés sur l'indice INSEE du Coût de la Construction.

Courant 2008, un nouvel indice appelé Indice des Loyers Commerciaux a été créé et peut se substituer à celui coût de la construction pour les baux en cours, sous réserve de la signature d'un avenant.

Compte tenu du fait que l'Indice du Coût de la Construction a augmenté d'environ 8% sur 2008 alors que l'Indice des Loyers Commerciaux n'affiche qu'environ 3% d'augmentation, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil quant au maintien ou au changement d'indice de référence.

Les élus ne souhaitant pas pénaliser les commerces de la commune qui sont déjà touchés par la délocalisation des établissements, souhaitent que le nouvel index soit appliqué.

Le Maire en prend bonne note

➤ **Projet de salle multi-activités**

Madame CHRISTOPHEL rappelle la date de réunion du Vendredi 30 janvier 2009 à 20h30 à la salle polyvalente de Saint Pancrasse.

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 5 Mars 2009 à 20h30.*

**La séance est levée à 22h15**